

Rassemblant plus de 14'000 étudiants et près de 4'000 collaborateurs, professeurs et chercheurs, idéalement situé au bord du lac Léman et au centre-ville, la Faculté de biologie et de médecine ([FBM](#)) de l'Université de Lausanne et le Centre hospitalier universitaire vaudois ([CHUV](#)) mettent au concours un poste de :

**Professeur-e associé-e ou Professeur-e ordinaire,
Médecin-Chef-fe de l'unité des Soins intensifs pédiatriques (SIP)
Service de pédiatrie**

Entrée en fonction : 1^{er} août 2018 ou à convenir

Lieu de travail : Suisse, Lausanne

Rattachée au Service de Pédiatrie, Département Femme-Mère-Enfant ([DFME](#)) et s'inscrivant dans le futur [Hôpital des Enfants](#) (horizon 2020-21), l'Unité SIP compte 12 lits équipés pour les soins intensifs et la réanimation d'enfants (hors période néonatale). L'activité couvre l'ensemble de la médecine intensive médico-chirurgicale pédiatrique avec une part significative de chirurgie cardiaque et ORL. L'unité offre, en collaboration avec le service de chirurgie cardiaque et le Service d'anesthésiologie, des ressources telles que l'assistance circulatoire extracorporelle et les soins liés à la transplantation cardiaque pédiatrique. Dans un contexte de prise en charge interdisciplinaire, situé entre les soins intensifs néonataux et les soins intensifs d'adultes, le niveau de prise en charge est excellent, reconnu comme *centre de référence*.

Principales missions du poste

- diriger l'unité en adaptant l'organisation pour mettre en œuvre une politique assurant notamment le développement des activités, la gestion des risques et de la qualité
- assurer et améliorer les missions de soins dans le respect des pratiques et dispositions usuelles
- contribuer à la définition de la stratégie de développements cliniques et académiques du Service de pédiatrie et assumer la responsabilité de son application dans l'Unité SIP
- participer et développer les missions de formations postgraduée et continue en vue de la relève clinique
- garantir les missions académiques de recherche et d'enseignement en planifiant les ressources et en développant les projets ad hoc
- assurer le rayonnement de l'unité aux niveaux régional, national et international.

Profil souhaité

- diplôme de spécialiste en pédiatrie (ISFM ou équivalent), certifié ou avec reconnaissance en soins intensifs et réanimation pédiatriques (exigés)
- expérience clinique extensive
- compétences managériales avancées (gestion d'équipes et de projets variés)
- savoirs académiques de rang professoral avec pratique confirmée en matière d'enseignement
- aptitude à développer une ligne de recherche autonome et de niveau international financée par des fonds expertisés
- capacité à la collaboration interdisciplinaire et en réseau
- une bonne connaissance du français (ou la capacité de l'acquérir rapidement) est essentielle pour ce poste.



Préférence sera donnée à une personnalité ouverte à la communication et la coopération, capables de stimuler de jeunes collègues se destinant à une carrière académique. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du [Pr Umberto Simeoni](#).

Les dossiers de candidature, comprendront une lettre de motivation, un curriculum vitae, la liste des publications avec la copie des cinq articles les plus significatifs, la liste des financements externes obtenus, une brève description du programme de recherche et de l'expérience d'enseignement, ainsi que la copie des diplômes. Ils doivent être envoyés en un seul fichier PDF jusqu'au **05.07.2017** à l'adresse <https://wwwfbm.unil.ch/releve/application/>. Le cahier des charges et la description des activités du Service sont également disponibles sur ce même lien (ou QR code).

Soucieux de promouvoir une représentation équitable des femmes et des hommes parmi leur personnel, l'Université et le Centre hospitalier universitaire encouragent les candidatures féminines.

CAHIER DES CHARGES

 [Guide d'utilisation](#)

1. Actualisation

Etabli le : 20.02.17

Par : Prof. U. Simeoni, Chef de service

Remplace la version du :

Motif d'actualisation : Mise au concours du poste de professeur associé/ordinaire aux SIP

2. Identification du poste

Unité de gestion / Département : Département femme-mère-enfant - DFME

Unité de base / Service : Service de pédiatrie - PED

Unité fonctionnelle : Unité de soins intensifs médicaux-chirurgicaux de pédiatrie - SIP

Intitulé du poste dans l'entité : Professeur associé/ordinaire, chef de l'unité des SIP

N° emploi-type :

Libellé : Médecin-chef et professeur associé/ordinaire

Chaîne :

Niveau :

3. Mission générale du poste (description succincte)

1. Diriger et assurer le développement de l'unité
2. Assurer les missions de soins
3. Assurer les missions de formation postgraduée et continue
4. Assurer les missions académiques, de recherche et d'enseignement
5. Assurer le rayonnement de l'unité

4. Conduite : ETP directement subordonné-s

Cf. Organigramme

Non

Oui : MA, CDC et médecins cadres du service

5. Mode de remplacement prévu, en cas d'absence du titulaire

Non

Oui : Chef du service de pédiatrie

6. Missions et activités

1. Diriger et assurer le développement de l'unité

20%

Gestion

- Assurer les missions globales de l'unité en partenariat avec le chef du service, le chef du département, le DAD, l'ICD et les ICS
- Adapter l'organisation de l'unité en fonction de ses missions (organigrammes, cahiers des charges, ordres de service)
- Définir et mettre en œuvre une politique de continuité d'activité, de gestion des risques et de gestion de la qualité des prestations de l'unité
- Veiller au respect des règles et directives institutionnelles
- Veiller à l'utilisation conforme du système d'information mis à disposition de l'unité
- Etablir et mettre à jour le plan de développement stratégique de l'unité
- Garantir une cohérence de la formation dans le domaine
- Participer au staff des médecins cadres du service de pédiatrie
- Participer au Collège des chefs de Service et au Collège de Gouvernance Clinique
- Une participation aux activités/au développement du service peut être demandée par la cheffe/le chef de service.

Ressources humaines

- Choisir ou valider le choix des collaborateurs de l'unité (les MA et CDC doivent être engagés en accord avec le chef du service de pédiatrie)
- Veiller à la bonne information des collaborateurs de l'unité sur les décisions et projets en cours
- Evaluer les collaborateurs et veiller à leur développement en fixant les objectifs et en définissant leur plan de formation
- Prendre les mesures nécessaires pour garantir la pérennisation des compétences
- Etablir et mettre à jour les plans de carrière pour les collaborateurs et les plans de relève pour l'unité

Budget

- Garantir le respect du budget et l'utilisation pertinente des fonds et déclarer tous conflits d'intérêt
- Participer au contrôle des coûts de l'unité et à l'utilisation appropriée des moyens mis à disposition

2. Assurer les missions de soins

30%

- Assurer la responsabilité médicale des patients pris en charge dans l'unité
- Assurer le respect des dispositions légales, éthiques, déontologiques et institutionnelles
- Définir les mesures diagnostiques et thérapeutiques adéquates en fonction de l'état de l'art et de la spécialité selon les principes de l'evidence based practice
- Organiser la prise en charge des patients en coordination avec les autres unités et services du CHUV et les autres partenaires de soins afin d'optimiser la continuité et l'efficacité des soins
- Veiller à la bonne information du patient et de ses proches tout au long de la prise en charge clinique
- Assurer une documentation adéquate de la prise en charge clinique
- Veiller à ce que les prestations fournies soient documentées dans les délais pour assurer une facturation exhaustive
- Organiser des séances pluridisciplinaires des équipes de soins et assurer la supervision des équipes interprofessionnelles
- Veiller à la bonne information et à la bonne collaboration avec les intervenants internes et externes (médecin traitant, hôpitaux externes)
- Assurer la gestion des plaintes ainsi que des faits graves survenant dans l'unité

Critères d'évaluation

- Suivi et analyse des indicateurs des tableaux de bords hospitaliers et de gouvernance clinique
- Analyse des données du CIRS et du système RECI
- Analyse des résultats des enquêtes de satisfaction des patients et des médecins de la SVM
- Réponse aux règles institutionnelles définies par la direction

3. Assurer les missions de formation postgraduée et continue
20%
Formation post-graduée

- Assurer la formation médicale selon les exigences de la discipline définies par l'ISFM/FMH, et notamment en garantissant que chaque médecin assistant ait un plan de carrière, un logbook et des évaluations régulières
- Organiser la formation médicale en filières A (académique), B (besoins hospitaliers), C (besoins des cabinets, cliniques), D (formations destinées aux médecins ne se destinant pas à la spécialité) et X (pour les médecins assistants non encore inscrits dans les filières ABCD)
- Participer avec le chef du service de pédiatrie à l'établissement des critères d'engagement et de suivi
- Assurer et planifier la dotation médicale à tous les niveaux (médecins assistants, chefs de clinique, médecins cadres) de manière à respecter les nécessités de prise en charge des patients, et assurer la formation
- Proposer une organisation médicale compatible avec les textes légaux (règlements sur les médecins cadres et convention sur les médecins assistants), les changements démographiques (générations XY et féminisation) en collaboration avec le bureau de la Commission "Médecins de demain"

Critères d'évaluation

- Existence d'un programme et objectifs des cours postgradués et de formation continue
- Analyse de l'évaluation FMH du service comme lieu de formation
- Analyse de l'évaluation de la qualité des cours par la FBM
- Nombre de médecins formés dans la discipline selon les critères ABCD(X), plans de carrières établis, évaluations effectuées, logbooks remplis

Formation continue et formation des cadres

- Assurer la formation continue dans la spécialité
- Assurer la participation des médecins à la formation continue institutionnelle et de la spécialité
- Assurer le développement des compétences des cadres de l'unité, tenant compte des référentiels institutionnels

Critères d'évaluation

- Nombre de cours, séminaires, congrès organisés
- Nombre de cours, séminaires, congrès suivis
- Nombre de cours, séminaires et congrès de développement personnel des cadres suivis
- Analyse de l'évaluation de la qualité pédagogique de ceux-ci

4. Assurer les missions académiques, de recherche et d'enseignement
20%
Généralités

- Planifier, au sein de l'unité, les tâches d'enseignement et de recherche, allouer les ressources nécessaires et assurer la documentation de celles-ci dans l'application Academics
- Répartir les tâches d'enseignement structuré entre les membres de l'unité ayant un titre académique

Recherche

- Définir les axes prioritaires de recherche fondamentale, translationnelle ou clinique dans son domaine
- Coordonner la recherche avec celle qui est développée par d'autres groupes
- Promouvoir et mettre en œuvre les dispositifs nécessaires au financement et à la réalisation des projets de recherche

- Organiser et contrôler l'exécution des projets de recherche, en respectant les dispositions institutionnelles, éthiques et légales en vigueur

Critères d'évaluation

- Analyse de suivi des données statistiques
- Nombre de projets de recherche initiés, en cours et terminés durant la période considérée
- Montant des fonds externes obtenus durant la période en cours
- Nombre de collaborateurs financés par des fonds externes
- Nombre de publications et impact facteur de celles-ci
- Suivi annuel du H-index des collaborateurs

Enseignement prégradué et doctoral

- Définir le programme, les moyens pédagogiques et les objectifs d'apprentissage de l'enseignement prégradué et doctoral dont il a la charge
- Adapter l'enseignement aux exigences et connaissances nouvelles
- Coordonner l'enseignement avec celui qui est dispensé dans d'autres disciplines, en particulier en pédiatrie
- Contrôler l'application des objectifs et l'atteinte des résultats
- Superviser les travaux de master et de doctorat

Critères d'évaluation

- Analyse du suivi des données statistiques
- Evaluation de l'enseignement par les étudiants et l'Unité pédagogique de la FBM
- Nombre de publications à portée didactique
- Innovations pédagogiques (eLearning, films - vidéos,)
- Nombre de travaux de master et doctorat décernés

Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :

Les professeur-e-s ordinaires et associé-e-s rattaché-e-s à la Section des sciences cliniques prennent part à l'enseignement pré-gradué de la Faculté selon les besoins du Service, de l'Ecole de médecine et de l'Ecole de biologie. Elles/ils participent jusqu'à concurrence de 50 heures effectives par an à l'enseignement structuré (cours ex cathedra, enseignement en petits groupes, etc.) et à la direction de travaux de maîtrise. Elles/ils peuvent être amené-e-s à participer à des tâches d'organisation de l'enseignement.

Elles/ils peuvent être sollicité-e-s par l'Ecole doctorale pour la direction de thèses, la participation à des comités/jurys de thèse ainsi qu'à des programmes doctoraux.

Elles/ils contribuent à la formation post-graduée.

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :

L'enseignant-e fait l'objet d'un processus d'évaluation individuelle au moins une fois lors d'un mandat de six ans, reposant sur plusieurs critères :

- compétences pédagogiques ;
- adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le « Swiss Catalogue of Learning Objectives for Undergraduate Medical Training » et avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles »);
- qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles) ;
- satisfaction des étudiants et autres participants aux cours.

5. Assurer le rayonnement de l'unité

10%

- Promouvoir l'image de l'unité à l'intérieur et l'extérieur de l'institution, développer des collaborations avec d'autres services et établissements, au niveau national et international, en conformité avec la politique de communication définie par l'institution
- Stimuler les investissements privés dans l'unité ou le service (dons/sponsoring)
- Sur mandat de la Direction générale et du Décanat, participer aux travaux des différentes commissions hospitalières ou universitaires impliquant directement ou indirectement le développement de l'unité ou du service

Critères d'évaluation

- Nombre de conventions de collaboration internes et externes
- Plan de communication mis à jour (rapports annuel, site Internet, autres documents de communication)

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées au titulaire
8. Exigences requises
8.1. Formation de base
Titre

Diplôme de médecin et titre de spécialiste en pédiatrie et en médecine intensive (suisse ou jugé équivalent)

 Exigé
 Souhaité

 Exigé
 Souhaité

8.2. Formation complémentaire
Titre

Compétences managériales (diplômes, certificats, ou expérience jugée équivalente)

 Exigé
 Souhaité

Formation en recherche (PhD ou équivalent)

 Exigé
 Souhaité

8.3. Expérience professionnelle
Domaine
Nbre d'années

Médecin cadre dans un service d'un hôpital universitaire

8 ans

Gestion d'une unité hospitalière/unité de recherche

8 ans

8.4. Connaissances et capacités particulières
Domaine

Management de la qualité et gestions des risques (enseignement suivi, expérience de projet)

 Exigé
 Souhaité

 Exigé
 Souhaité

9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

Participe aux gardes de l'unité

10. Signatures

L'autorité d'engagement.

Date : Nom et prénom :

Signature :

L'autorité fonctionnelle.

Date : Nom et prénom :

Signature :

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Date : Nom et prénom :

Signature :

CAHIER DES CHARGES

Le CAHIER DES CHARGES permet de définir le contenu du poste au travers de :

- la mission générale du poste ;
- la conduite ;
- le mode de remplacement prévu ;
- les missions et activités ;
- les tâches particulières attribuées au titulaire ;
- la formation requise ;
- l'expérience souhaitée ;
- les connaissances et capacités particulières ;
- les astreintes particulières.

Les responsabilités attribuées à un poste sont permanentes. Sur délégation de l'autorité d'engagement, il appartient au/à la responsable direct-e de s'assurer :

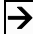






- qu'un cahier des charges du poste existe ;
- qu'il décrive le poste tel qu'il est dans la réalité ;
- qu'il soit modifié et adapté en fonction de l'évolution du poste et des changements dans l'organisation de l'entité.

Par sa signature, l'autorité d'engagement valide la raison d'être du poste au regard des missions de l'entité, ainsi que le contenu, les exigences et attentes qui en découlent.

Le/la titulaire, par sa signature, atteste avoir pris connaissance du contenu du poste pour lequel il/elle a été recruté-e ou dans lequel il/elle est engagé-e. Il/elle s'engage ainsi à assurer les missions décrites et peut être amené-e à effectuer d'autres tâches, en principe ponctuellement, selon les besoins du service et les demandes de ses supérieurs.

Toute modification du cahier des charges doit être soumise à l'approbation de l'autorité d'engagement.

Saisie et impression des informations

- Le document est protégé contre les modifications, à l'exception des champs de formulaire
- Pour se déplacer d'un champ à l'autre, utiliser les flèches du clavier     ou la souris
- Pour la saisie d'une date, respecter le format jj.mm.aa
- Tous les champs comportent une aide ou une remarque accessible par la touche clavier **F1**
- Chaque mission du poste inscrite à la rubrique 3 se reporte automatiquement dans le champ de la rubrique 6 approprié dès lors que vous poursuivez la saisie dans le champ suivant avec les touches  ou 
- Sélection pour l'impression complète du formulaire (excepté cette page) : 

 [Retour vers la page 1](#)

ORGANIGRAMME

